

DOSSIER
PRATIQUE

23^e édition
fORUM **DE** 2025
l'Orientation

ANGERS |
PARC DES EXPOSITIONS

VEND. 5 DÉC.
SAM. 6 DÉC.

www.forum-orientation-angers.com



Un événement



DESTINATION ANGERS - PARC DES EXPOSITIONS

Route de Paris - 49044 ANGERS Cedex 01 - Tél. 02 41 93 40 40

DÉMARCHE ISO 20121 : LES ENGAGEMENTS DU FORUM DE L'ORIENTATION

L'éco-responsabilité, au cœur du Forum de l'Orientation

En tant qu'organisateur ou accueillant des événements professionnels et grand public, Destination Angers s'engage au quotidien dans une politique de management responsable de ses activités. Cette volonté s'inscrit pleinement en cohérence avec la politique de transition écologique de notre territoire, notre positionnement Ville nature et dans une optique d'amélioration continue.



Retrouvez nos engagements sur destination-angers.com dans le cadre de notre démarche de certification ISO20121.

Le Forum de l'Orientation événement phare organisé par Destination Angers, s'inscrit dans cette démarche de développement durable.

Nous invitons chacun des exposants à participer pleinement à cette démarche de développement durable et à nous communiquer ses initiatives afin qu'elles puissent être valorisées.

Comment s'engager au Forum de l'Orientation :

POUR VOTRE STAND

- Privilégiez la récupération, la mutualisation, la location pour votre stand
- Privilégiez des supports de communication non datés (pour réemploi),
- Evitez les flyers papier en libre-service,
- Privilégiez l'impression sur papier recyclé,
- Evitez les goodies, sauf s'ils sont utiles et réutilisables,
- Optimisez l'éclairage de votre stand :
 - pensez à éteindre en quittant votre stand
 - demandez à votre prestataire de stand un éclairage LED
- Limitez au maximum les emballages
- Assurez-vous du bon respect des règles de base de sécurité de vos équipes pendant le montage et le démontage
- **Pensez à remettre votre badge/tour de cou à l'organisateur à la fin de l'événement.**

POUR LE TRI ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS

Différents **flux de tri** sont à votre disposition sur la zone logistique du site (**devant Novaxia / derrière Grand Palais**).

POUR VENIR AU FORUM DE L'ORIENTATION

Si vous en avez la possibilité, **covoiturez** ou effectuez vos déplacements via les **transports en commun**.

Merci pour votre collaboration !

Ouverture du Forum d'Orientation au public :

- Vendredi 5 décembre de 9h à 19h
- Samedi 6 décembre de 9h à 18h

Hall GRAND PALAIS / Entrée n°2

ACCUEIL DU SALON / HALL GRAND PALAIS

Du jeudi 4 au samedi 5 décembre 2025 / Tél. 02 41 93 40 30

L'ÉQUIPE DU FORUM DE L'ORIENTATION

Cheffe de projet

Evelyne LORIDO - 02 41 93 40 40
evelyne.lorido@destination-angers.com

Contacts administratifs

Valérie RAYER - 02 41 93 40 53
valerie.rayer@destination-angers.com

Ophélie VAIDIE - 02 52 60 53 20
ophelie.vaidie@destination-angers.com

Relations commerciales exposants

Secteurs POST BAC & Entreprises

Ludivine MOUSSEAU - 02 41 93 40 35
ludivine.mousseau@destination-angers.com

Secteur POST 3^e

Véronique DAUTRICHE - 02 41 93 40 51
veronique.dautriche@destination-angers.com

RESTAURATION SUR PLACE (GRAND PALAIS)

Règlement sur place

CAFETERIA : horaire d'ouverture de 11h30 à 15h

BAR SANDWICHS : ouvert toute la journée

Vous pourrez commander et acheter vos sandwiches chaque matin, au bar. Réservez au 06 10 17 04 65

VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ

Judi 4 décembre après midi

MONTAGE		
Mercredi 3 déc. (réservé aux pôles filières)	Judi 4 déc.	Vendredi 5 déc.
14h - 18h	9h - 12h30 14h30 - 20h	7h30 - 8h30* *Les véhicules doivent être obligatoirement à l'extérieur des grilles

GARDIENNAGE

Du jeudi 4 au samedi 6 décembre - 21h

DÉMONTAGE	
Samedi 6 déc.	Lundi 8 déc.
18h30 - 21h	8h - 12h
Pour des raisons de sécurité, les portails ne seront ouverts qu'à partir de 18h30 le samedi 6 décembre Aucun démontage ne sera autorisé avant.	

Liste des prestataires . pages 9-10

GÉNÉRALITÉS

Accès au Parc des Expositions d'Angers.....	5
Hébergement.....	5
Accueil au Commissariat Général du Salon	5
Prestations : deadline à retenir	6
Plan général du Parc des Expositions	6

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

Stand équipé, stand en îlot	7
Electricité, Elingage, Moquette, Nettoyage	8

LISTE DES PRESTATAIRES9-10

PLANNING DE LA MANIFESTATION..... 11

Livraison de marchandises, Levage manutention	12
---	----

PENDANT LE SALON

Badge exposant, Restauration sur place	13
--	----

RÉGLEMENTATION

Rappel des règles de sécurité	14
Gestion des déchets, Gardiennage	15
Commission de sécurité	16

BONS DE COMMANDE & FORMULAIRES TECHNIQUES

Bon de commande complémentaire	18
Croquis de positionnement "Compteur électrique"	19
Demande d'elingage & accroches	20
Fiche "Déclaration de machines ou d'appareils présents en démonstration"	21

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE 22

ACCÈS AU PARC DES EXPOSITIONS ANGERS



ROUTE : Accès direct en provenance des autoroutes : Sortie n°15
A 11 (Paris-Nantes)
A 85 (Tours - Saumur - Angers)
A 87 (Cholet-Niort)



GPS : Sur commune de ST SYLVAIN D'ANJOU/
VERRIERES-EN-ANJOU



Bornes de recharge pour véhicules électriques

- **TESLA SUPERCHARGER**
Aire des Portes d'Angers, Verrières-en-Anjou
(200 m - derrière le Parc Expo)
- **ELECTRA**
8, rue de Champfleur, Saint-Barthélémy-d'Anjou (4 kms)



TAXI : Allo Angers Taxi. Tél. 02 41 87 65 00



TRAIN : par TGV (1h30 de Paris)



BUS IRIGO : ligne n°4, direction Angers Parc Expo
arrêt Parc des Expositions



Attention il n'y a plus de distributeur de billets sur le Parc des Expositions

HÉBERGEMENT

Pour contacter la centrale hôtelière : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h
Tél. +33(0)2 41 23 50 23 - resa@destination-angers.com. Les demandes seront honorées dans la limite des disponibilités.

ACCUEIL AU COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU SALON

Le Forum de l'Orientation se déroulera dans le hall GRAND PALAIS au Parc des Expositions d'Angers, les

Vendredi 5 décembre - de 9h à 20h / Samedi 6 décembre - de 9h à 18h.

Stationnement sur le parking 5.

HORAIRES DE L'ACCUEIL	
Nous consulter en cas de demandes particulières	
Mercredi 3 déc.	Réservé aux Pôles Filières 14H - 18H
Jedi 4 déc.	9H - 12H30 / 14H30 - 19H
Vendredi 5 déc.	7H30 - 20H
Samedi 6 déc.	8H30 - 18H

Toute l'équipe du salon se tiendra à votre disposition à l'accueil Grand Palais dès le jeudi 4 décembre à 9h.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- **retirer vos ebadges exposants**
- pour toute demande d'intervention particulière (électricité, spots...)
- pour toute commande supplémentaire (toute commande doit être accompagnée d'un règlement)



Accueil du salon : 02 41 93 40 30

PRESTATIONS ET DEADLINE À RETENIR

Commande de mobilier (cf liste de prestataires)	14 novembre	P. 9
Demande d'autorisation élingage et accroches		P. 20
Nettoyage (Bon de commande complémentaire)		P. 18

Avant de passer toute commande auprès de nos services, merci de bien vérifier si votre société ne les a pas déjà effectuées.

PLAN GÉNÉRAL DU PARC DES EXPOSITIONS



ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par le Parc des Expositions d'Angers. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver l'unité et la tenue de la manifestation, nous vous demandons cependant de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de nous consulter pour toute installation excédant une hauteur de 3 mètres.

D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations de cohérence, **nous vous remercions de ne démonter ni modifier les éléments que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.**

Nous vous demandons également de veiller à ce que **vos collaborateurs soient présents sur leur stand dès l'ouverture du salon et jusqu'à l'heure de fermeture.**

STAND ÉQUIPÉ

Panneau de fond et cloisons latérales en contre-plaqué, longueur 3 mètres, hauteur 2,30 mètres, revêtement en tissu gris, classé M1.

Cette disposition autorise les fixations par punaises ou agrafes ou accrochage en partie haute. **Boulonnage, vissage et grosses pointes sont interdits.**

Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette bleue.

Bandeau : ossature en aluminium laqué gris anthracite
Le bandeau doit rester neutre. Interdiction de poser ou de coller quoi que ce soit : textes, sigles, etc...

Par module de stand commandé, il est prévu

- un rail de spots,
- une enseigne par stand,
- un compteur électrique.



STAND EN ILOT

Il n'y a **ni cloison de fond, ni cloison de séparation** de stand. L'allée n'étant pas moquetée, les stands sont délimités par leur moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une **moquette bleue**, avec une ossature en aluminium en pourtour. Il est prévu une enseigne. Celle-ci sera située en devant du stand.

Par module de stand commandé, il est prévu

- un rail de spots,
- une enseigne par stand,
- un compteur électrique.

Si demande particulière, nous contacter.

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé d'une manière générale dans l'angle en fond du stand au sol (2 prises disponibles minimum).

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre demande d'inscription.

Si vous avez besoin d'électricité et que vous n'avez encore rien souscrit, reportez-vous au bon de commande page 18.

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre compteur, merci de nous indiquer explicitement votre souhait à l'aide du croquis page 19. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur.

Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du compteur. Nous nous réservons le droit de vous facturer un coût de changement d'emplacement de compteur en cas de non précision préalable de l'emplacement souhaité sur votre stand.

Cafetière	0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
Réfrigérateur	0,2 Kw
Ordinateur	0,1 Kw
Aspirateur	1,5 Kw en moyenne
Rail de 3 spots	0,3 Kw

ÉLINGAGE À LA CHARPENTE DES HALLS

Avant toute opération d'accroche, vous devrez obtenir l'autorisation du Parc des Expositions.

Le poids total suspendu, le type d'accroche et leur nombre devront être clairement indiqués, ainsi que l'entreprise chargée d'effectuer ces accroches.

Sans accord de notre part, votre prestataire n'est pas autorisé à élinguer sur nos structures.

Merci de nous retourner le document page 20.

MOQUETTE

L'ensemble des stands sera équipé d'une [moquette bleue](#), de manière systématique, sauf indication contraire de votre part lors de votre inscription.

Pas de moquette dans les allées, carrelage au sol brique.

NETTOYAGE

Nous assurons le nettoyage et l'entretien des allées et des parties communes en dehors des heures d'ouverture du salon. Si vous ne souhaitez pas procéder vous-même au nettoyage de votre stand, nous vous proposons cette prestation au coût de 5 € HT le m². (Cf. bon de commande page 18).

LISTE DES PRESTATAIRES

ACCROCHES SIGNALETIQUE BANDEROLES

MASA DIFFUSION

Arnaud MASA

Tél. 06 07 28 51 75

arnaud@masadiffusion.fr

SCENGO

Eric GOHIER

Tél. 02 41 26 84 26 / 06 50 69 22 54

eric.gohier@scengo.com

ALIVE EVENTS

Jean-Philippe ULLY

Tél. 02 41 22 00 22 / 06 61 68 16 72

jp.ully@group-alive.com

CONCEPTION DE STAND

GL EVENTS

Alexia DELSKI

Tél. 02 40 34 78 99

alexia.delski@gl-events.com

ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUES DE STAND & MATÉRIEL VIDÉO

ALIVE EVENTS

Jean Philippe ULLY

Tél. 02 41 22 00 22 / 06 61 68 16 72

jp.ully@group-alive.com

SCENGO

Eric GOHIER

Tél. 02 41 26 84 26 / 06 50 69 22 54

eric.gohier@scengo.com

IGNIFUGATION

PROTEC'FLAM

Tél. 02 40 90 10 80

MANUTENTION

LOIRE MAINE MANUTENTION

(sans chauffeur)

Tél. 02 41 34 73 33

contact@lmm49.com

M3 JCB

(sans chauffeur)

Tél. 02 41 57 64 38

MOBILIER

AMEXPO

Tél : 02 51 12 90 77

contact@amexpo.fr

ALIVE Mobilier

Ophélie BOUDIER

Tél. 02 41 22 00 22 / 06 58 18 93 58

o.boudier@group-alive.com

PERSONNEL

ADECCO

(Intérim)

Tél. 02 41 24 12 50

virginie.tarret@adecco-pme.fr

R.A.S

(Intérim)

Tél. 02 72 47 00 00

angers@ras-interim.fr

MONDAPAR

Dorothée OLIVIER

Tél. 06 38 40 28 04

d.olivier@modapar.fr

PLOMBERIE

ETS PETITEAU

contact@petiteau-renovation.fr

SIGNALÉTIQUE

AGELIA

Quentin MESLIN

Tél. 06 12 42 64 22

q.meslin@agelia.com

IMAGE MEME

Sébastien CHIRON

Tél. 06 20 78 90 72

seb@image-meme.fr

ICI

Céline BENETEAU

Tél. 02 41 63 68 09

celine.beneteau@com-ici.fr

PLANNING DE LA MANIFESTATION

Accès au Hall Grand Palais par le **portail 3** du Parc des Expositions.

Présentation de votre **ebadge exposant** pour l'accès.

Pour des raisons de sécurité incendie, aucun véhicule ne pourra stationner à l'abord du hall Grand Palais pendant l'ouverture au public.

Vous devrez évacuer vos véhicules à 8h le vendredi 5 décembre (jour de l'ouverture) et stationner vos véhicules sur le parking 5.

 Période montage

 **Ouverture du salon aux visiteurs**
Accès portail 5 de 8h à 20h pour les exposants / Entrées 1 - 2 pour les visiteurs

 Ouverture du Commissariat Général, dans le Grand Palais

 Période de démontage. Ouverture des portails samedi à 18h30

MERCREDI 3	JEUDI 4	VENDREDI 5	SAMEDI 6	LUNDI 8
Montage réservé aux pôles filières 14H - 18H	Montage 8H -12H30 14H30 - 20H	9H - 20H	9H - 18H	8H-12H
	9H- 12H30 14H30 - 19H	7H30 - 20H	8H30 - 18H	
			18H30 - 21H	

PENDANT LE SALON

LIVRAISON DE MARCHANDISE

En cas de livraison de marchandises pour votre stand par un transporteur, vous devez être présent sur le stand à l'arrivée des marchandises afin d'en prendre livraison.

Le salon ne pourra en aucun cas réceptionner la marchandise qui, si vous êtes absent, sera déposée librement sur votre stand sans contrôle de notre part.

Le salon et l'assureur n'assument aucune responsabilité pour les avaries, vols, dommages, etc... survenus aux marchandises, matériaux, équipements, personnes, pendant la durée de l'installation, du déménagement et du transport.

ADRESSE DE LIVRAISON :



PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS

FORUM DE L'ORIENTATION - HALL GRAND PALAIS (portail 3)
Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

n° stand / N° de portable de l'expéditeur :

Préciser la date et l'heure de votre présence à votre transporteur pour réceptionner la marchandise.

LEVAGE MANUTENTION

Pour tous problèmes de levage, manutention, stockage containers etc... contactez :

- **LOIRE MAINE MANUTENTION** : location **sans chauffeur**
Tél. 02 41 34 73 33 / contact@lmm49.com
- **M3 JCB** : location **sans chauffeur**
Tél. 02 41 57 64 38

**N'oubliez pas
de faire votre
réservation pour
le démontage.**

Toute personne utilisant un chariot élévateur doit être détentrice du permis CACES

ATTENTION : Les équipes du Parc des Expositions n'effectuent aucun déchargement et rechargement. Nous ne possédons ni transpalette, ni chariot élévateur.

EBADGE EXPOSANT

Vos badges exposant sont des **badges numériques** (vous les recevrez par mail, pensez à vérifier dans vos spams).

Vous pourrez les commander lors de votre inscription en ligne et pourrez les personnaliser.

Les e-badges ne vous seront transmis qu'après règlement du solde de votre stand. Afin d'éviter les files d'attente au Commissariat Général, nous vous conseillons vivement de **régler le solde avant votre arrivée** au Parc des Expositions.

Tout exposant n'ayant pas réglé le solde de son stand avant l'ouverture du salon se verra refuser l'accès à son stand.

PAS D'IMPRESSION SUR PLACE



Le geste éco : à la fin du Forum, pensez à remettre votre badge et tour de cou dans les bacs prévus à cet effet situés à la sortie des accueils.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE À RESPECTER

PORT DU BADGE MONTAGE ET DÉMONTAGE : Obligatoire pour accéder au salon

PORT DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLES :

Chaussures de sécurité : il est rappelé que le port des chaussures de sécurité (coquilles + semelle anti-perforation) est obligatoire pour toutes personnes pénétrant sur le site du salon pendant les périodes de montage et démontage.

Casque : le port du casque est obligatoire pour tous les nacellistes, tous les salariés en situation de travaux superposés et toute tâche présentant un risque.

Gants, lunettes de protection pour les tâches à risques particuliers



LE LEVAGE ET LE TRANSPORT DE PERSONNEL ne peuvent être fait qu'avec des moyens spécifiquement conçus à cet effet :



Documents obligatoires à présenter sur le site

- Fiche de visite périodique de l'engin à jour (moins de 6 mois)
- C.A.C.E.S (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)
- Autorisation de conduite sur site de l'employeur
- Certificat médical d'aptitude à jour

LES OUTILLAGES ÉLECTRIQUES OU ÉLECTROPORATIFS doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières pour pouvoir être utilisés à l'intérieur des halls.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES HALLS : au montage – démontage et pendant le salon

RESPECTER LES ALLÉES DE CIRCULATION : elles doivent rester libres et circulantes pour les secours et les engins de manutention

ASSURER EN PERMANENCE le nettoyage et l'entretien de son stand et de sa zone périphérique

SYSTÈME D'ASPIRATION : les outillages électriques, fixes ou électroporatifs pour être acceptés dans le hall, doivent être munis d'un système d'aspiration ou de récupération des poussières.



TRAVAIL EN HAUTEUR : il est obligatoire de toujours utiliser des moyens assurant une protection collective. Les échelles ne doivent pas être utilisées en poste de travail.

GESTION DES DÉCHETS

IMPORTANT ! Consignes pour le tri et l'évacuation des déchets.

PENDANT LE MONTAGE ET DÉMONTAGE

Deux unités de tri et de valorisation des déchets sont mises en place pour favoriser le tri et améliorer ainsi de manière significative le pourcentage de déchets recyclés dans le tonnage global de la manifestation.

Unités de tri situées : à l'arrière du hall Grand Palais (portail 5) et devant le hall Novaxia (portail 3).

Nous vous invitons à trier vos déchets suivant 8 catégories :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Papier / carton | - Verre |
| - Ferraille | - Bois |
| - Emballages plastiques | - Biodéchets |
| - Tri sélectif | - Autres déchets non valorisables (déchets ménagers, mégots). |

Aucun autre container ne sera installé sur le site.

Vous serez accueilli dans chaque unité de tri par une personne en charge de faciliter le bon tri. Un document récapitulatif et un plan d'implantation des unités de tri vous seront remis lors de votre arrivée au Parc des Expositions.

PENDANT LE SALON

A la fermeture du salon, nous vous demandons de poser dans les allées vos déchets de la journée en séparant

- les bouteilles du reste des déchets
- les déchets sélectifs (sac jaune)
- les autres déchets (sac transparent)

Des sacs vous seront distribués vendredi et samedi matin.

GARDIENNAGE

L'organisation du salon se charge de la surveillance générale des salons dans les meilleures conditions mais **il s'agit là d'une obligation de moyens et non de résultat.**

Gardiennage à partir du jeudi 4 décembre à 18h au samedi 6 décembre à 21h

Ce dispositif ne concerne en aucun cas la surveillance des aménagements de stand qui demeurent sous la responsabilité exclusive des exposants.

QUELQUES CONSEILS :

- Respecter les horaires d'ouverture aux exposants et ne pas abandonner les stands durant l'ouverture.
- Ne laisser aucun objet de valeur sur les stands en dehors des heures d'ouverture.
- A la fermeture, recouvrir votre stand d'un filet ou bâche (M2) ou fermer l'accès de votre stand.
- Nous attirons votre attention sur les risques accrus de vols pendant les périodes de montage et démontage.



PENDANT LE SALON,

nous vous conseillons vivement de sécuriser vos matériels informatiques et vidéos avec des câbles de sécurité (en vente dans tous les magasins informatiques)



LORS DU DÉMONTAGE,

nous vous recommandons vivement de déménager vos objets de valeur dès le samedi soir.

**SOYEZ
VIGILANTS !**

COMMISSION DE SÉCURITÉ

Comme toutes les manifestations similaires, le Salon, et avec lui ses exposants, est tenu de respecter les dispositions de l'arrêté du 23 mars 1965 modifié, du décret N° 731007 du 31 Octobre 1973 et de l'arrêté du 18 Novembre 1987, relatifs à la protection des risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

En conséquence, nous vous demandons instamment de proscrire l'emploi du polystyrène expansé, de ne remplacer, sous aucun prétexte, les tissus que nous avons utilisés pour la décoration générale et qui correspondent aux normes de sécurité requises.

Consulter le dossier technique sécurité/électricité dans votre espace exposant sur notre site internet.

La visite de la Commission de Sécurité aura lieu le jeudi 4 décembre dans l'après-midi.

Vous devrez être présents sur votre stand, ou représentés par une personne qualifiée.

Vos installateurs de stands doivent fournir les procès verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés sur les stands. (voir page suivante)

Pour des aménagements spéciaux, stands à étages etc..., les dossiers de sécurité doivent être fournis.

Chargé de sécurité :
M. Joël BEAUMONT - 06 07 03 61 76

MATERIAUX

En fonction de leur réaction au feu, les matériaux traditionnels présentent les classements conventionnels suivants : (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'apporter la preuve du classement)

MATERIAUX	AUTORISE	DOCUMENT A FOURNIR
Bois (ou composite à base de bois) > 18 mm non stratifié	Bois (non stratifié) aggloméré de bois latté contre-plaqué	Néant (matériaux assimilés a M3)
Bois < 18 mm et > 5 mm Bois > 18 mm, stratifié	M3 d'origine ou D normes Européennes	Procès-verbaux M3 (ou Labels sur matériaux)
Contre-plaqué - Aggloméré < 5 mm composite à base de bois	M1 ou ignifugé 2 faces par peintures, vernis, sels d'imprégnation par un applicateur agréé ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1 ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Moquettes au sol	Naturel : M4 ou E normes Européennes Synthétique : M3 ou D normes Européennes	Procès-verbaux
Tissus et revêtements textiles muraux	M1 ou ignifugé B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Matières plastiques (plaques, lettres)	M1 ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Peintures	Sur support M0 , M1 ou bois autorisé (peinture nitrocellulosique) interdite	Procès-verbaux de support
Décoration flottante (papier, carton)	M1 ou ignifugé ou B normes Européennes	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation avec nom du produit, notice descriptive, date d'application
Décoration florale en matériau de synthèse	M1 d'origine (ignifugation interdite) ou B normes Européennes	Procès-verbaux M1
Décoration collée ou agrafée (papier)	Sans justification si collée sur toute la surface ou agrafée tous les 5 cm en pose fractionnée	
Mobilier	Gros mobilier : M3 ou D Structure légère : M3 ou D Rembourrage : M4 ou E Enveloppe : M1 ou B	Procès-verbaux ou certificat d'ignifugation (sans justificatif si mobilier de location)
Vitrages	Armés, trempés, feuilletés	Procès verbaux, certificats ou justificatifs telles que facture
Autres matériaux	Accord à demander	Réponse écrite du chargé de sécurité

M0 ou A normes Européennes = Incombustible
M1 ou B normes Européennes = Non inflammable
M2 ou C normes Européennes = Difficilement inflammable

M3 ou D normes Européennes = Moyennement inflammable
M4 ou E normes Européennes = Facilement inflammable

Pour tout type de matériaux, la preuve du classement de réaction doit obligatoirement être apportée : soit par le procès-verbal d'essai réalisé par un laboratoire agréé, soit par le marquage de conformité à la norme NF.

Pour les tissus ignifugés, la preuve du classement de réaction au feu doit être apportée : soit par identification placée en lisière si le traitement d'ignifugation est effectué en usine ou en atelier ; soit par un tampon ou un sceau si le traitement d'ignifugation est effectué en "in situ".

BONS DE COMMANDE ET FORMULAIRES

Bon de commande "Complémentaire"	P.17
Croquis de positionnement : "compteur électrique"	P.18
Elingues et accroches	P.19
Fiche "Déclaration de machines ou d'appareils en démonstration"	P.20



A nous adresser par mail : valerie.rayer@destination-angers.com
IMPERATIVEMENT AVANT LE 14 NOVEMBRE

EXPOSANT :

STAND :



Avant de passer une commande complémentaire,
vérifiez que vous n'avez pas déjà commandé cette prestation.

DESIGNATION	QUANTITE	PU HT	PU TTC	MONTANT
ELECTRICITÉ : mono 4 Kw		139 €	166,80 €	
SPOTS - Rail de 3 spots (Uniquement pour les stands équipés)		71 €	85,20 €	
NETTOYAGE		5 € le m ²	6 €	
OPTION MOBILIER (uniquement pour stand Post Bac) 1 table et 2 chaises		185 €	222 €	
			TOTAL TTC	

Cette demande non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Paiement à l'ordre d'ALTEC (Angers Loire Tourisme Expo Congrès)

Date :

Signature et nom du commanditaire,

BON DE COMMANDE A RETOURNER A :

FORUM DE L'ORIENTATION - à l'attention de Valérie RAYER et Ophélie VAIDIE

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

valerie.rayer@destination-angers.com - Tél. 02 41 93 40 53

ophelie.voidie@destination-angers.com - Tél. 02 52 60 53 20

A retourner avant le 14 novembre

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

TEL : Mail :

N° STAND : SURFACE : m²

DATE : Signature :

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

FICHE A RETOURNER AVANT LE 14 NOVEMBRE

FORUM DE L'ORIENTATION - à l'attention de Valérie RAYER et Ophélie VAIDIE

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01

valerie.rayer@destination-angers.com - Tél. 02 41 93 40 53

ophelie.vaidie@destination-angers.com - Tél. 02 52 60 53 20

**DECLARATION DE MACHINES
OU D'APPAREILS PRESENTES EN DEMONSTRATION**

(A nous renvoyer avant le rendez-vous technique)

STAND : HALL : NUMERO :

Société :

Contact :

Téléphone : e - mail :

1. MATERIELS OU APPAREILS PRESENTES EN DEMONSTRATION

Type :

Risques potentiels pour le public :

Mesures de protection envisagées :

2. EMPLOI DE PRODUITS NECESSITANT UNE DECLARATION PARTICULIERE

Source d'énergie électrique > 100 kVA :

Type d'appareil et Puissance :

Liquides inflammables (autres que ceux inclus dans les machines ou appareils)

Nature :

Mode d'utilisation : Sur le stand quantité limitée à 5 L (1ère catégorie) ou à 10 L (2ème catégorie)

Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques)

Nature : Quantité :

3. EMPLOI DE MATERIELS NECESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION

Effets spéciaux (fumées, brouillard, laser) OUI NON Nature :

Source radioactive. OUI NON

Emetteur de rayons X OUI NON

Date :

Signature :

Nom, Prénom et qualité, précédé de la mention « lu et approuvé »

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

Un seul et unique numéro : **07 60 31 47 19**

EN CAS D'ACCIDENT

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.

EN CAS D'INCENDIE

Indiquer clairement le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
Déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
Evacuer et se réunir en extérieur sur la terrasse Grand Palais.

NUMEROS UTILES

HOPITAL (Accueil urgence).....	02 41 35 37 12
CENTRE ANTI POISON.....	02 41 48 21 21
CENTRE DE LA MAIN.....	02 41 86 86 41

PLAN VIGIPIRATE RENFORCÉ

En application du plan d'urgence sur le territoire national, Destination Angers met en place un **dispositif renforcé de sécurité** au sein du Parc des Expositions.

Ainsi, pour le salon, des mesures particulières sont mises en place :

- Renforcement du personnel de sécurité.
- Fouilles de sacs et palpations individuelles si nécessaire.
- Réglementation plus stricte des accès et parkings :
 - restriction de certaines zones de parking,
 - contrôle systématique et renforcé des droits d'accès.

Veillez à bien vous munir de vos badges exposants. Nous vous rappelons à ce sujet que tout occupant d'un véhicule entrant dans l'enceinte du Parc des Expositions, doit être porteur d'un badge d'accès à la manifestation.